



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 23 JUIN 2020**

Etaient présents (28)

Daniel BUCHWALDER,
Françoise PAICHEUR,
Jean-Marc ROBERT,
Maryline CHALOT,
Mathieu GAGLIARDI,
Laurence DI VANNI,
Jean FORESTI,
Catherine JACQUOT,
Nicolas PIERGUIDI,
Jean-Claude PERROT,
Madeleine MAUFFREY,
Gérard MANCHEC,
Patrick LIEGEART,
Alain KMOCH,
Christine GUEY,
Jean-Luc MIESKE,
Lysiane MABIRE,
Magali MEINIER,
Brigitte ALZINGRE
Murielle MARMIER,
Romuald GADET,
Sophie DEY (à partir de
18h35),
Clément GIRARD,
Léa LEMOINE,
Denis TISSERAND,
Sergio BEE,
Sylvie WERNY,
Sophie GEHIN.

**Était excusé ayant donné
procuration (1)**

Christian TOITOT a donné
procuration à Sophie
GEHIN.

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER
Directeur Général des
Services
Catherine TORNARE
Secrétariat du Maire et de
l'Assemblée
Kayhan ALDIRMAZ
Secrétariat de l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Françoise PAICHEUR est désignée **Secrétaire de Séance**.

QUESTIONS ORALES

Deux questions orales sont annoncées par le **Groupe Seloncourt autrement, écologique et solidaire**.

M. TISSERAND

La représentativité dans les commissions municipales.

M. BEE

Date de réouverture des salles communales.

INFORMATIONS

M. BUCHWALDER rappelle que trois documents déposés sur table vont servir pour la présentation du Compte Administratif.

Arrivée de Mme DEY à 18h35.

M. BUCHWALDER présente **Mme Christine CARRY** qui été recrutée par voie de mutation pour le service des marchés publics suite au départ d'un agent.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juin 2020.

M. TISSERAND fait une remarque sur la délibération n°9 concernant le résultat du vote où il est mentionné 29 voix pour les candidats proposés par le Maire et 25 voix pour les candidats proposés par M. TISSERAND.

M. TISSERAND souligne que ce résultat ne reflétait pas le déroulement de la séance car il n'y avait qu'une liste.

M. BUCHWALDER répond qu'effectivement ce détail a été constaté, mais que le résultat final reste inchangé.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2 - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

M. BUCHWALDER présente ce point.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes si la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants), proposée sur délibération du Conseil Municipal.

M. TISSERAND demande comment seront choisis les membres de la commission.

M. BUCHWALDER répond que c'est par tirage au sort.

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. BUHLER**

M. BUHLER confirme qu'il s'agit d'un tirage au sort.

M. TISSERAND indique qu'il faisait partie de cette commission, qu'un gros travail de restructuration est prévu en son sein.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle que l'article L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixe notamment l'arrêté des comptes de la collectivité par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

La date limite de vote des comptes administratifs a été reportée au 31 juillet 2020, par ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

M. BUCHWALDER effectue la présentation du compte administratif 2019.

Le compte administratif 2019 a été présenté en Commission Finances le 18 juin 2020.

CA 2019	Ecart CA/BS	en valeur absolue
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses		
Achats		
Eau	-3 830	Idem 2018
Electricité	5 935	Tarifs +17% +12,5% / 2018
Gaz	-13 812	Tarifs +25% -11% / 2018
Combustible	1 154	Crèche
Fournitures petit équipement	1 823	Bâtiments
Autres achats	-6 954	-15 684
Charges externes		
<u>Contrats de prestations de service</u>		
ADAT + Droit de copie	2 048	SACEM
Autres PS	-2 553 -505	
<u>Entretien terrains</u>	-2 727	
<u>Entretien bâtiments</u>		
Courant / programmé	-11 256	
Exceptionnel	4 924	Rapport expertise tennis
Régie	-12 006	
Contrats :		
Installation électriques	-7 400	SOCOTEC Erreur imputation
Plateau médical	-5 413	1ère année (estimations)
Chauffage COSEC	-5 400	Réalisé en investissement
Autres contrats	-9 518 -27 731	
Autres	-46 069	
<u>Entretien Voirie et réseaux</u>		
Régie	-17 075	
SIAPH	-16 912	Décalages facturation
Voirie divers	8 693 -25 294	
<u>Entretien autres biens mobiliers</u>		
Matériel de cuisine	4 117	Non prévu
Informatique	4 287	Extension logiciel état civil
Licence protection serveur	13 458	3 ans. En partie prévu au 6156
SOCOTEC	5 593	Erreur imputation
Jeux, copieurs et divers	-29 27 426	
Maintenance	-4 579	Panneau, serveur
Formation	-2 807	V.Frais missions
Autres frais divers	-3 349	En fonction du programme
Communications municipales	-2 789	Catalogue salon d'art
Missions réceptions	4 011	Voiture personnelle pour formations
Frais de téléphone	-2 505 / 2018 9 505	Mise en service fibre, plateau médical

Autres charges externes	-3 518	-50 695	
Impôts et taxes			1 091 Taxes foncières
Salaires et charges			
<u>Personnel extérieur</u>			
Personnel CDG			
<u>Artistes</u>	-762		
Autres	-816	-1 578	
<u>Personnel titulaires</u>			
Heures supplémentaires, astreintes	-1 537		
Régime indemnitaire	-11 886		
Variations d'horaires, ½ traitements, abs non payées	-6 912		
Autres	158	-20 177	0
<u>Non titulaires</u>			
Remplacements	-22 056		
Heures supplémentaire			
Autres		-22 056	
<u>Charges sociales</u>			
<u>Ecart taux</u> Salaires CA * écart de taux	-1 571		Taux BS 44,07 CA 43,99
<u>Ecart salaires</u> Taux moyen BP * écart salaires	-18 611		
	-20 182	-63 993	CA 2019 / CA 2018 -3,43%
Autres charges de gestion			
Indemnités élus formation, missions	-1 285		
Créances irrécouvrables	-1 500		Non réalisé
Organismes de regroupement	-5 275		Gym.Hautes Vignes
Subventions associations et diverses	-3 089		
Divers	-65	-11 214	
Charges financières			
Intérêts sur emprunts			
ICNE	-1 084		
Ligne de trésorerie	747	-337	
Charges Exceptionnelles			
Ravalements de façades-Bourses et prix	-1 829		
Aides BAFA	-1 500		
Autres	381	-2 948	
Dotations amortissements et provisions			0

FPIC		0			
	Total dépenses	5 191 599	5 047 818	-143 780	-143 781 -2,77%
	Cessions	-166 112	-166 112		
CA 2018	4 993 428	5 025 487	4 881 706		
	<i>CA 2019/CA 2018</i>		-2,24%		
	Recettes				
Ventes travaux					
	Coupes de bois, affouage		-19 443		
	Recettes / services				
	Jeunesse	11 361			
	Restau.scolaire-périscolaire	11 659			
	Crèche	6 621			
	Autres	-10	29 631		
	Autres ventes et PS		-1 119	9 069	
	Travaux en régie		-33 316	-33 316	V.tableau joint
Impôts	Impôts directs		-10 716		TH
	Compensation TH		2 964		Exonérations impôts/revenu
	AC PMA		1		
	FNGIR		0		
	Taxe sur électricité.		-1 619		
	Droits de mutation		41 805		
	Autres IT		162	32 597	
	Péréquations		-397	-397	FDTP
	Dotations		-2 261	-2 261	FCTVA fonctionnement
	Subventions				
	CEJ		2 799		
	Crèche				
	Bons CAF		-1 200		
	DSC PMA				
	Rythmes scolaires				
	CAF projet villongo		-2 200		
	Autres Salon art		-558	-1 159	
	Autres produits	Loyers	-4 414	-4 414	Locations salles
	Produits financiers			-16	

Recettes exceptionnelles

Libéralités

Indemnités assurances diverses

26 406 Grillage tennis ; rembour.gaz-Accident PL

Cessions

Autres

513

26 919

Reprise sur amortissements**Recettes sur salaires**

Maladie maternité

-13 371

Contrats aidés

-1 721

Autres

-15 092

Total recettes 5 646 443**5 658 373****11 930 11 930 0,21%**

Transfert plus-values -166 112

-166 112

*CA 2018 5 508 609 5 480 331***5 492 261****155 710***CA 2019/CA 2018**-0,30%***Variation de l'excédent de fonctionnement****454 844****610 555****155 710**

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

FONCTIONNEMENT

		Budget + DM	Réalisé	Ecart	CA 2018	CA 2019/CA 2018
Dépenses						
60 Achats		466 610	450 927	-15 683	437 341	13 586
61/62 Charges externes		734 594	683 899	-50 695	673 438	10 461
63 Impôts taxes		12 500	13 591	1 091	13 327	264
Arrondis						0
		1 213 704	1 148 417	-65 287	1 124 106	24 311
Frais de personnel						
63 Impôts / rémunérations		87 297	84 337	-2 960	87 968	-3 631
621 Personnel extérieur		17 549	15 971	-1 578	3 777	12 194
641 Salaires		2 072 846	2 030 612	-42 234	2 038 168	-7 556
645-648 Charges		826 150	808 928	-17 222	914 308	-105 380
		44,07%	43,99%		49,18%	0
		3 003 842	2 939 848	-63 994	3 044 221	-104 373
Autres						
65 Autres charges gestion		446 351	435 137	-11 214	431 415	3 722
66 Frais financiers		59 906	59 569	-337	61 429	-1 860
67 Charges exceptionnelles		18 600	15 652	-2 948	14 154	1 498
Cessions		166 112	166 112	0	23 038	143 074
68 Dotations		194 168	194 168	0	227 078	-32 910
73925 FPIC		88 916	88 916	0	91 023	-2 107
						0
		974 053	959 554	-14 499	848 137	111 417
Total dépenses		5 191 599	5 047 819	-143 780	5 016 464	31 355
Recettes						
70 Ventes		349 855	358 924	9 069	360 743	-1 819
72 Production	Régie	72 937	39 621	-33 316	67 258	-27 637
		422 792	398 545	-24 247	428 001	-29 456
73 Impôts et Taxes	Directs	2 072 396	2 061 680	-10 716	2 027 363	34 317
Compensation TH			2 964	2 964	3 633	-669
AC TP PMA		1 787 940	1 787 941	1	1 781 220	6 721
FNGIR		144 734	144 734	0	147 897	-3 163
Autres impôts et taxes		173 400	213 748	40 348	184 006	29 742
				0		0
		4 178 470	4 211 067	32 597	4 144 119	66 948
74 Péréquations		107 991	107 594	-397	103 025	4 569
Dotations		307 999	305 738	-2 261	352 985	352 985
Subventions		292 932	291 773	-1 159	309 475	-17 702
		708 922	705 105	-3 817	765 485	-60 380
75 Autres produits gestion		69 500	65 086	-4 414	62 378	2 708
76 Produits financiers		35	19	-16	20	-1
77 Produits exceptionnels		41 000	67 919	26 919	26 324	41 595
Cessions		166 112	166 112	0	23 038	143 074
78 Reprise sur amortissements				0	5 364	
		276 647	299 136	22 489	117 124	182 012
64 Atténuations de charges		59 612	44 520	-15 092	76 918	-32 398
Arrondis					3	-3
						0
Total recettes		5 646 443	5 658 373	11 930	5 531 647	126 726
Excédent		454 844	610 554	155 710	515 183	95 371

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SYNTHESE
INVESTISSEMENT

		Budget	Réalisé	RAR	Total	Solde
Dépenses						
Immobilisations						
Bâtiments		1 239 914	926 771	248 349	1 175 120	64 794
Voirie		1 355 410	425 260	907 117	1 332 377	23 033
Matériel et véhicules		197 957	177 350	16 842	194 192	3 765
Culture		10 018	9 073		9 073	945
Sports - Vie associative		27 712	11 415	14 955	26 370	1 342
Jeunesse		19 430	15 213		15 213	4 217
Urbanisme		155 588	31 884	119 419	151 303	4 285
Environnement		209 925	154 436	42 958	197 394	12 531
		3 215 954	1 751 402	1 349 640	3 101 042	114 912
Autres						
Taxe d'aménagement		18 518	18 518		18 518	0
Dette en capital		195 104	195 103		195 103	1
Cessions/Amortissements					0	0
		213 622	213 621	0	213 621	1
		3 429 576	1 965 023	1 349 640	3 314 663	114 913
Recettes						
FC TVA		288 540	287 030		287 030	-1 510
Taxe d'aménagement		35 000	116 221		116 221	81 221
Amortissement et provisions		194 168	194 168		194 168	0
Cessions		574 306	166 112	410 268	576 380	2 074
Emprunt		870 119	600 000	270 119	870 119	0
					0	0
		1 962 133	1 363 531	680 387	2 043 918	81 785
Subventions		840 653	370 083	459 247	829 330	-11 323
		2 802 786	1 733 614	1 139 634	2 873 248	70 462
Solde investissement		-626 790	-231 409	-210 006	-441 415	185 375
FONCTIONNEMENT						
Excédent	2 019	454 844	610 556		610 556	155 712
Report	1-janv-19 avant crédits report	171 946	171 946		171 946	0
Opérations d'ordre					0	0
Excédent de gestion		0	551 093	-210 006	341 087	341 087
			341 087			

CA 2019
TRAVAUX BATIMENTS

TRAVAUX	CR18+(BP+BS) +DM 19	CA 2019	CR 19	FONDS LIBRES
BATIMENTS SCOLAIRES				
ECOLE DE BERNE				
Rénovation couloir maternelle Berne	-	-	-	-
ECOLE MARCEL LEVIN				
Réparation châssis de toiture Levin	42 000,00	-	42 000	-
Climatisation hall d'accès cuisine restau scolaire Levin	39 242,00	34 220,88	-	5 021,12
ECOLE LOUISE MICHEL				
Rénovation toiture Louise Michel	74 846,00	74 845,20	-	0,80
ENSEMBLE DES ECOLES				
Liberté Egalité Fraternité	-	-	-	-
	1 200,00	-	1 200	-
TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES	157 288,00	109 066,08	43 200	5 021,92
BATIMENTS SPORTIFS				
Remplacement du macrolon d'entrée vestiaires Stade	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL BATIMENTS SPORTIFS	-	-	-	-
BATIMENTS DIVERS				
MAIRIE				
Automatisation porte d'entrée	-	-	-	-
Expertise structure cloche perron	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
ENSEMBLE DES BATIMENTS				
Fonderie régulation chauffage	12 000,00	13 148,14	-	1 148,14
Restau-Mogneti - alarme Intrusion	3 544,00	-	-	3 544,00
Ateliers municlapux - réfection toiture abimée	15 500,00	13 397,77	-	2 102,23
Divers chêneaux	12 000,00	15 394,58	-	3 394,58
Chaudière crèche	15 000,00	11 445,25	-	3 554,75
Réfection local Soli-cités - rue Motteler	100 000,00	12 026,51	87 973	0,49
Interconnexion bâtiments 2 phases	32 200,00	31 254,18	945	0,82
Video protection phase 2 - OP24	61 000,00	37 342,34	23 657	0,66
Remplacement alarmes intrusion pour passage IP	20 000,00	15 154,26	-	4 845,74
	-	-	-	-
Etanchéité terrasse rue motteler -appartements	4 000,00	3 895,12	-	104,88
Remplacement tuyauterie Billard/Glycines	1 800,00	1 320,00	-	480,00
Crèche -bouillon d'appel et traw expertise	3 110,00	872,58	-	2 237,42
Remplacement des extincteurs de plus de 10ans	3 362,00	3 476,98	-	114,98
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL BATIMENTS DIVERS	283 516,00	158 727,71	112 575	12 213,29
TRAVAUX OPERATION				
Centre Culturel - restructuration - OP35				
Travaux	638 973,00	608 398,14	30 574,00	0,86
	-	-	-	-
Cellules des cossies rue viette - OP39	100 000,00	7 242,00	62 000,00	30 758,00
Acquisition plateau médical	20 200,00	17 931,80	-	2 268,20
	-	-	-	-
TOTAL OPERATION	759 173,00	633 571,94	92 574,00	33 027,06
TRAVAUX EN REGIE				
Travaux régie bâtiments				
	39 937,00	25 405,61	-	14 531,39
	-	-	-	-
TOTAL REGIE	39 937,00	25 405,61	-	14 531,39
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL TRAVAUX BATIMENTS	1 239 914,00	926 771,34	248 349,00	64 793,66

CA 2019
SPORT – VIE ASSOCIATIVE

DESIGNATION		CR 18 + (BP+BS 19) + DM	CA 19	CR 19	FONDS LIBRES
MATERIEL POUR ASSOCIATION					
astro 400	handiscope	6 215,00	6 215,00	-	-
		-	-	-	-
La Cécilia	Haut parleur	2 255,00	-	2 255,00	-
		-	-	-	-
GYM/SPORT ADULTES	imprimante	470,00	-	-	470,00
		-	-	-	-
HISTOIRE NATURELLE	panneaux indicateurs	530,00	504,41	-	25,59
		-	-	-	-
BASKET	remplacement 2 panneaux	1 700,00	-	1 700,00	-
		-	-	-	-
JEANNE D'ARC	matériel sportif	4 822,00	3 978,12	-	843,88
TENNIS CLUB	bancs et tables extérieur	720,00	717,60	-	2,40
		16 712,00	11 415,13	3 955,00	1 341,87
EQUIPEMENT SPORTIF					
		-	-	-	-
Filet par ballon FOOT		11 000,00	-	11 000,00	-
		-	-	-	-
		-	-	-	-
		-	-	-	-
		-	-	-	-
		-	-	-	-
		11 000,00	-	11 000,00	-
TOTAL SPORT-VIE ASSOCIATIVE		27 712,00	11 415,13	14 955,00	1 341,87

CA 2019
JEUNESSE

DESIGNATION	CR 18 + (BP+BS 19)	CA 19	CR 19	FONDS LIBRES
PERISCOLAIRE/ACCUEIL DE LOISIRS				
	-	-	-	-
Petit matériel	2 500,00	883,30	-	1 616,70
Matériel de bureau	911,00	910,94	-	0,06
Consol nintendo	522,00	-	-	522,00
Matériels sportifs	1 425,00	1 247,76	-	177,24
Matériel périscolaire	1 500,00	1 493,82	-	6,18
Matériel cuisine	1 000,00	-	-	1 000,00
Casque réalité virtuelle	1 500,00	2 944,72	-	- 1 444,72
Matériel camp villongo	1 000,00	-	-	1 000,00
Matériels	1 500,00	1 124,51	-	375,49
	-	-	-	-
Jeux de plein air et écoles	7 572,00	6 608,40	-	963,60
	-	-	-	-
TOTAL	19 430,00	15 213,45	-	4 216,55

CA 2019
URBANISME

DESIGNATION	CR18 + (BP+BS 19) +DM	CA 19	CR 19	FONDS LIBRES
Réserve foncière	78 588,00	3 168,12	75 419,00	0,88
Acquisition bâtiment	37 000,00	-	37 000,00	-
Cimetière	20 000,00	16 339,20	-	3 660,80
Colombarium	20 000,00	12 376,80	7 000,00	623,20
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
OPERATION				
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL URBANISME	155 588,00	31 884,12	119 419,00	4 284,88

CA 2019
ENVIRONNEMENT

TRAVAUX	CR 18 + (BP+BS 19) + DM	CA 19	CR 19	FONDS LIBRES
Regénération de parcelles -Chemins en forêt	30 970,00	10 749,42	20 220,00	0,58
	-	-	-	-
TOTAL TRAVAUX	30 970,00	10 749,42	20 220,00	0,58
AUTRES INVESTISSEMENTS				
Mobilier Urbain	3 000,00	1 712,40	-	1 287,60
Création verger	5 620,00	-	2 500,00	3 120,00
Confortement de la falaise - rue des carrières	37 000,00	16 761,60	20 238,00	0,40
Toilettes sèches parc panse	32 000,00	28 306,80	-	3 693,20
Chemin passrelle -démolition	22 620,00	22 620,00	-	-
Etude économie d'énergie	15 000,00	10 862,40	-	4 137,60
Création verger	-	-	-	-
TOTAL AUTRES INVESTISSEMENTS	115 240,00	80 263,20	22 738,00	12 238,80
TRAVAUX REGIE				
Travaux régie environnement	13 000,00	13 094,95	-	94,95
			-	-
TOTAL TRAVAUX REGIE	13 000,00	13 094,95	-	94,95
OPERATIONS				
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Aménagement Panse pumptrack - OP36	50 715,00	50 328,52	-	386,48
TOTAL OPERATIONS	50 715,00	50 328,52	-	386,48
TOTAL INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENT	209 925,00	154 436,09	42 958,00	12 530,91

CA 2019
AUTRES

DESIGNATION	CR 18 + (BP+BS 19) + DM	CA 19	CR 19	FONDS LIBRES
Taxe aménagement	18 518,00	18 517,88	-	0,12
	-	-	-	-
Dette en capital	195 104,00	195 103,46	-	0,54
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL AUTRES	213 622,00	213 621,34	-	0,66

CA 2019
INVESTISSEMENT RECETTES

DETAIL	CR18+(BP+BS19)	CA 19	CR 19	FONDS LIBRES
Opérations courantes	10 000	-	0	10 000
SYDED - subvention éclairage public	7 792	7 657	0	135
Subvention - sol cités	55 000	-	55 000	-
	-	-	0	-
	-	-	0	-
	-	-	0	-
	-	-	0	-
Sous-total	72 792	7 657	55 000	10 135
TOTAL SUBVENTIONS	72 792	7 657	55 000	10 135
SUBVENTIONS AVEC OPERATIONS				
CŒUR DE VILLE - OP20	-	-	-	-
PMA	47 896	42 896	5 000	-
ETAT	227 110	-	165 000	62 110
SYDED au titre des C2E	8 212	7 536	-	676
	-	-	-	-
REHABILITATION CENTRE CULTUREL -OP35	-	-	-	-
Réserve parlementaire	5 000	-	5 000	-
ETAT - fonds de soutien	127 000	189 084	-	62 084
PMA - fonds de soutien	276 310	108 824	167 000	486
Département	25 000	7 703	17 297	-
Département - Médiathèque	16 950	-	16 950	-
	-	-	-	-
Subvention intermarché	13 000	-	13 000	-
Subvention fédération française de football	5 000	-	5 000	-
Subvention Ademe	10 000	-	10 000	-
	-	-	-	-
PUMPTRACK	-	-	-	-
Région	1 608	1 608	-	-
Département	1 934	1 934	-	-
PMA	2 841	2 841	-	-
TOTAL HORS OPERATIONS	767 861	362 426	404 247	1 188
TOTAL SUBVENTIONS	840 653	370 083	459 247	11 323
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT				
F.C.T.V.A	288 540	287 030	-	1 510
	-	-	-	-
Taxe d'aménagement	35 000	116 221	-	81 221
	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS				
Amortissement matériel	194 168	194 168	-	0
	-	-	-	-
CESSION ACTIF				
Terrain rue quelet - Mr LIEGEARD	18 000	17 475	-	525
Terrain intermarché	3 600	3 450	-	150
Terrain PERRONE	45 000	45 000	-	-
Terrain divers	2 256	288	1 968	-
Terrain rue de vandocourt - Mr GRABS	50 000	50 400	-	400
Terrain rue de la Mélenne - Mrs KASSIM/TRENTIN	45 450	45 585	-	135
Terrain rue de la Mélenne - Mr DECRIN	7 100	-	7 100	-
Terrain rue Becker - Mr PETREQUIN	900	-	900	-
Terrain rue Becker - Mr RECEVEUR	300	-	300	-
Terrain rue de la Mélenne - Mr GEHIN	1 700	1 764	-	64
Terrain champ au prêtre	400 000	-	400 000	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
sous-total	1 092 014	761 381	410 268	79 635
Cessions	-	2 150	-	2 150
	-	-	-	-
TOTAL AUTRES RECETTES INVESTISSEMENT	1 092 014	763 531	410 268	81 785
TOTAL SUBVENTIONS / AUTRES RECETTES	1 932 667	1 133 614	869 515	70 462
Emprunt	870 119	600 000	270 119	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 802 786	1 733 614	1 139 634	70 462

CA 2019
SYNTHESE

DEPENSES	CR18+(BP+BS +DM19)	CA 19	CR 19	FDS LIBRES	RECETTES	CR18+(BP+BS +DM19)	CA 19	CR 19	FDS LIBRES
BATIMENTS	1 239 914	926 771	248 349	64 794	SUBVENT. D'INVESTISSEMENT	840 653	370 083	459 247	- 11 323
VOIRIE	1 355 410	425 260	907 117	23 033	EMPRUNT	870 119	600 000	270 119	-
MATERIEL	197 957	177 350	16 842	3 765	RECETTES D'INVEST.PROPRES	1 092 014	763 531	410 268	81 785
CULTURE	10 018	9 073	-	945					
SPORT - VIE ASSOCIATIVE	27 712	11 415	14 955	1 342					
JEUNESSE	19 430	15 213	-	4 217	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	454 844	610 556	-	155 712
URBANISME	155 588	31 884	119 419	4 285	REPORT RESULTAT 2018	171 946	171 946	-	-
ENVIRONNEMENT	209 925	154 436	42 958	12 531					
AUTRES	213 622	213 621	-	1					
	3 429 576	1 965 024	1 349 640	114 912		3 429 576	2 516 117	1 139 634	226 175

M. BUCHWALDER propose l'élection d'un Président pour le débat.
Il propose la candidature de **Mme PAICHEUR**, première adjointe.

Mme PAICHEUR est élue à l'unanimité.

Mme PAICHEUR ouvre le débat.

M. TISSERAND interpelle **M. BUCHWALDER** en lui faisant remarquer qu'il peut assister aux débats.

M. BUCHWALDER répond qu'il n'y assistera pas.

M. TISSERAND s'exprime au nom du **Groupe Seloncourt, autrement, Ecologique et Solidaire** :

« Ce qui nous intéresse dans un compte administratif, c'est la tendance qui s'en dégage.

Certes, il reflète la manière dont a été respecté le Budget primitif prévu en début d'année, corrigé par le budget supplémentaire, mais le plus important c'est de voir la répartition et les progressions des dépenses pour se fixer des objectifs et orienter les investissements afin de réduire les frais de fonctionnement.

Pour voir cela, il n'y a rien de mieux qu'un graphique. Je suis désolé vous ne l'avez pas sous les yeux, la salle n'étant pas équipée de vidéoprojecteur, mais mon intervention est disponible sur notre site internet seloncourt.org

Sur le premier graphique, nous y voyons que les deux principaux postes de dépenses d'achats sont l'électricité et le gaz, suivis ensuite des dépenses de carburant.

La facture d'électricité après une légère tendance à la baisse, malgré une progression des tarifs de 2 à 3% l'an et une moyenne de 160 000€ sur les 4 derniers exercices, bondit à plus de 183 000€. Il serait intéressant d'expliquer ce sursaut et de corriger si nécessaire. Cette augmentation de plus de 12% en un an est certainement supérieure à l'augmentation tarifaire. Nous proposons de travailler sans plus attendre les réductions possibles sur l'éclairage public.

Nous voyons une tendance intéressante sur la facture du gaz, fruit d'une meilleure régulation des horaires et températures de chauffage. Attention cependant à ne pas altérer le confort d'accueil de nos bâtiments par une gestion trop stricte des horaires. Je pense particulièrement au confort des élèves dans les classes et du personnel enseignant et d'entretien qui officient hors des horaires, sans oublier la gestion des salles d'activités culturelles diverses.

Il faut sans tarder, comme le prévoit l'étude de la chaufferie bois, renforcer l'isolation de nos locaux publics. Cela doit être la priorité dans nos investissements.

Avez-vous réalisé la planification de ces travaux ?

Vous trouverez dans le document que je vous lis, disponible sur notre site internet seloncourt.org d'autres graphiques reflétant les tendances sur les dernières années de votre mandat.

Rassurez-vous je ne vais pas tout vous commenter aujourd'hui.

C'est juste pour montrer que la présentation d'un budget peut être imagée pour être plus parlante et accessible pour tout le monde au lieu d'être une succession de chiffres abscons.

Quelques dessins valent mieux qu'un grand discours.

Ce dernier graphique montre la constante régression de l'excédent de fonctionnement causée par la diminution des dotations de l'état et parfois amoindrie artificiellement par les cessions du patrimoine communal.

Cette liquidation de nos avoirs ne peut pas se poursuivre éternellement et conduit finalement à un appauvrissement global de notre commune. Elle a pour conséquence, a termes, la suppression de toute marge de manœuvre pour les années à venir, surtout si les investissements réalisés ne sont pas durables.

Il nous semble choquant de financer des travaux de voirie avec le fruit de la vente de terrains consommant des terres agricoles, ou des terrains initialement destinés aux loisirs d'un lotissement ou pire la vente de liaisons douces déstructurant les parcours piétonniers dans les lotissements.

Nous ne contestons pas la sincérité de ce compte administratif, c'est dans cet esprit que je l'ai personnellement validé lors de la commission finances, mais son résultat est le fruit de votre politique dont nous avons contesté certains points, et pour cela, après concertation, nous nous abstiendrons. »

M. PIERGUIDI interpelle **M. TISSERAND** au sujet des graphiques évoqués par M. TISSERAND en précisant que le débat n'est pas constructif car personne n'est en possession de ces graphiques pour les analyser hormis les membres du groupe Seloncourt, autrement, Ecologique et Solidaire, ce qui fait perdre un temps précieux à l'assemblée.

M. TISSERAND répond que les graphiques sont à la disposition de l'assemblée sur le site seloncourt.org, il ajoute être le seul à avoir fait cette analyse avec M. BUCHWALDER. Demande si les membres de l'assemblée ont étudié le budget.

Mme CHALOT indique que les chiffres donnés par les services de la mairie sont étudiés avec attention par chacun des membres de la majorité. Ajoute que le travail effectué par les services est très rigoureux et très bien présenté. Ne voit pas d'inconvénients à la présentation de graphiques. Elle affirme que M. TISSERAND profite de son temps de parole et de l'audience internet pour faire de la publicité pour le site internet du groupe Seloncourt, autrement, Ecologique et Solidaire et que c'est son droit. Cependant, cela donne l'impression de dire que les membres de la majorité et que les services de la mairie n'effectuent pas bien leur travail.

M. TISSERAND répond que les documents des services sont très bien, qu'il les a utilisés pour réaliser ses graphiques. Demande à ce que la présentation soit plus didactique.

Mme CHALOT propose à **M. TISSERAND** d'attendre le débat d'orientation budgétaire pour faire des propositions.

M. TISSERAND répond que patienter pour le débat d'orientation budgétaire sera tardif. Il dit qu'il propose ses arguments pour faire évoluer les choses, qu'il n'y a pas de mauvaises intentions de la part du groupe et qu'il ne s'agit pas de critiquer le travail effectué.

Mme PAICHEUR demande s'il y a d'autres interventions.

HORS LA PRESENCE DE M. BUCHWALDER

VOTE

23 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

Arrivée de **M. BUCHWALDER** à 19h15.

4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR POUR L'ANNEE 2019

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il expose que le compte de gestion 2019 de la Commune de Seloncourt, élaboré par M. le Percepteur d'Hérimoncourt, a été examiné par les membres du Conseil Municipal.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

5 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

M. BUCHWALDER présente ce point.

L'instruction comptable M14 prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 soit votée par le Conseil Municipal.

<u>Affectation résultat 2019</u>		
Excédent de gestion au 31/12/2018		171 946.41 €
Restes à réaliser 2018		132 512.00 €
Affectation du résultat 2018 report à nouveau		304 458.41
Excédent de fonctionnement 2019		610 555.66 €
<hr/>		
Excédent de fonctionnement 2019 à affecter		915 014.07 €
<hr/>		
<u>Affectation à l'investissement</u>		
Apurement au déficit réel 2019	- 231 408.82 €	
Reprise des restes à réaliser 2018 (compte 001)	- 132 512.00 €	- 363 920.82 €
<hr/>		
<u>Restes à réaliser 2019</u>		
Recettes	1 139 634.00 €	
Dépenses	1 349 640.00 €	- 210 006.00 €
<hr/>		
°Solde report à nouveau fonctionnement (compte 002)		341 087.25 €
<hr/>		
°Affectation obligatoire à l'apurement du déficit d'investissement et du déficit des restes à réaliser (compte 1068)		573 926.82 €

La Commission Finances, réunie le 18 juin 2020, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

6 - ETAT DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2019

M. GAGLIARDI présente ce point.

Il est exposé, conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens communaux, que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière, après vote du compte administratif.

Pour la Commune de Seloncourt, les tableaux récapitulatifs des opérations immobilières réalisées en 2019 et de celles ayant eu une incidence financière en 2019 sont joints en annexe.

La Commission Finances, réunie le 18 juin 2020, a émis un avis favorable.

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES - DELIBERATIONS PRISES - 2019

Désignation du bien (terrains - Immeubles bâtis - droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Surfaces	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Vente d'une cellule commerciale DCM20190129.3 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM20181023.10 du 23 OCTOBRE 2018	17 rue Viette		76 m²	Commune de Seloncourt	M. et Mme Stéphane et Stéphanie GIVRON	Etablissement d'un cabinet de psychologue clinicienne	23 000 €
Vente de parcelles de terrain DCM20190129.4	Champs au prêtre	AP 23, 24,25,26 27, 83, 84 AR 413, 415	3ha47a00ca	Commune de Seloncourt	Société W. INVEST	Construction d'un lotissement	400 000 €
Acquisition de parcelles de terrain DCM20180312.11	entre la rue de Vandoncourt et le Chemin noir	AM 491 AM 492 AM 493	Surface totale 645 m²	Mme Anne-Marie VERNEREY Mme Catherine FEYFANT-WITTMER Mme Brigitte BRUNET	Commune de Seloncourt	Régularisation terrain entretenu par la commune	Euro symbolique
Vente de deux parcelles communales DCM20190611.13 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM20171212.10 du 12 DECEMBRE 2017	Haut de la Mélerne	AL 693 AL 694	5a 48ca 4a 65ca	Commune de Seloncourt	M. Mohamed KASSIMI M. Jordan TRENTIN	Suite à demande de M. KASSIMI et de M. TRENTIN	45 € le m²
Vente d'un terrain communal DCM20190824.10 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM20180612.21 du 12 Juin 2018	Partie terminale de l'impasse rue du Général Leclerc	AM 748	92 m²	Commune de Seloncourt	SODALIS 2	Agrandissement des locaux commerciaux d'Intermarché	3 450 €
Vente d'un terrain communal DCM20191022.6	Lotissement les Jardins du Soleil	Al 227	1a 50ca	Commune de Seloncourt	M. Claude PETREQUIN	suite à la demande de M. PETREQUIN	900 €

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES - DELIBERATIONS PRISES - 2019

2

Désignation du bien (terrains - Immeubles bâtis - droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Surfaces	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Vente d'un terrain communal DCM20191022.7	Lotissement les Jardins du Soleil	AI 226	59ca	Commune de Seloncourt	M. Philippe RECEVEUR	suite à la demande de M. RECEVEUR	348 €
Acquisition d'une parcelle de terrain communal DCM20191022.8	Rue des Sources	C 206	4a 54ca	M. Gilbert ROUX	Commune de Seloncourt	Elargissement de la voie pour viabilisation et circulation	Euro symbolique
Vente d'un terrain communal DCM20191211.14	Lotissement les Jardins du Soleil	AI 230 AI 231	33 ca 7a 96ca	Commune de Seloncourt	M. Yann SCHNEIDER	suite à la demande de M. SCHNEIDER	52 227 €

2/2

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES BUDGETAIREMENT REALISEES 2019 - RECETTES

Désignation du bien (terrains - immeubles bâtis)	Localisation	Références cadastrales	Surfaces	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Vente d'un bâtiment communal DCM20180403.5	84 rue du Général Leclerc	AM 27	547 m²	Commune de Seloncourt	GUMUS Ali-Société Welcome Habitat	Réhabilitation d'un bâtiment comme immeuble résidentiel	45 000,00 €
Vente d'un terrain communal DCM20180612.19	4 rue Lucien Quelet	Al 220	4a 66ca	Commune de Seloncourt	LIEGEART Patrick	Suite à demande de M. LIEGEART	17 475,00 €
Vente d'un terrain communal DCM20181023.8	43 rue de Vendoncourt	Al 225	8a	Commune de Seloncourt	GRABS Cédric	Suite à demande de M. GRABS	50 400,00 €
Vente de parcelles communales DCM20181023.7	Lotissement de la Mélanne	AL 681	2a 94ca	Commune de Seloncourt	M. et Mme GEHIN Jean-Pierre	Suite à demande de M. et Mme GEHIN	1 764,00 €
Vente de parcelles communales DCM20180925.9	Lotissement de la Mélanne	AL 688	0a 48ca	Commune de Seloncourt	M. et Mme LOMBARDOT Philippe	Suite à demande de M. et Mme LOMBARDOT	288,00 €
Vente d'une parcelle communale DCM20190811.13	Haut de la rue de la Mélanne	AL 693	5a 48ca	Commune de Seloncourt	M. Jordan TRENTIN	Suite à demande de M. TRENTIN	24 660,00 €
Vente d'une parcelle communale DCM20190811.13	Haut de la rue de la Mélanne	AL 694	4a 66ca	Commune de Seloncourt	M. Mohammed KASSIMI	Suite à demande de M. KASSIMI	20 925,00 €
Vente d'un terrain communal DCM20190924.10 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM20180612.21 du 12 Juin 2018	Partie terminale de l'impasse rue du Général Leclerc	AM 748	92 m²	Commune de Seloncourt	Société SODALIS 2	Suite à demande de la société pour permettre l'agrandissement des locaux commerciaux d'Intermarché	3 450,00 €
TOTAL RECETTES							163 962,00 €

1

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES BUDGETAIREMENT REALISEES 2019 - DEPENSES

Désignation du bien (terrains - immeubles bâtis)	Localisation	Références cadastrales	Surfaces	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Acquisition d'une parcelle DCM20171212.11	Rue de l'Espérance	AM 92	Indivision	SCI les Ophélines 10 rue de l'Espérance 26230 SELONCOURT	Commune de Seloncourt	Elargissement du chemin d'accès à la parcelle contiguë	1,00 €
		AM 91	50 m²				2 251,00 €
							Frais d'acquisition
Acquisition d'une parcelle DCM20181023.9	62 rue de Dasle	AD 556	127 m²	M. MARTINET Pierre	Commune de Seloncourt	Régularisation alignement actuel	635,00 €
TOTAL DEPENSES							3 169,12 €

2

M. TISSERAND dit que son groupe n'est pas d'accord avec la politique de vente de terrains. Ajoute que la vente d'un chemin piéton dans un lotissement est contraire à la politique annoncée de l'amélioration des cheminements doux.

M. BUCHWALDER répond qu'il est nécessaire de réaliser ces ventes pour réaliser des investissements durables, d'autant plus que ce sont des terrains stériles n'apportant aucune plus-value. De plus, cela favorise l'implantation de nouveaux habitants. Enfin, les recettes des ventes permettent de réaliser des investissements plus productifs.

M. FORESTI est surpris que Mme GEHIN fasse l'acquisition d'un terrain mise en vente par la commune pour s'abstenir lors du vote de la délibération prévoyant cette vente.

Mme GEHIN répond qu'elle a ses propres contradictions.

M. TISSERAND affirme que l'acte d'achat n'est pas choquant en soi, mais que la vente l'est. Il pense que la privatisation des chemins ne facilite pas la vie de la population. Ajoute que l'absence de réalisation de pistes cyclables et la privatisation des chemins piétonniers contraint la circulation piétonne.

M. BUCHWALDER répond que si les terrains étaient restés figés à leur état d'origine, beaucoup n'habiteraient pas Seloncourt. Ajoute que les chemins piétonniers sont accessoires, que la plupart ne sont pas utilisés et représentent de l'entretien pour les services pour un résultat nul. En revanche, cela profite à une partie de la population intéressée par la vente de ces terrains.

VOTE
24 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

7 - TAUX HORAIRES DES AGENTS COMMUNAUX 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 juin 2019 fixant les taux horaires des agents communaux employés en régie ainsi que les taux horaires des engins utilisés.

Les tarifs proposés sont modifiés, chaque année, en application des index BT01 du mois de janvier.

Taux horaires des agents communaux pour 2020

INDEX BT01	nouvelle base (100)	équivalent en ancienne base	
janvier 2020	112	938.58	
coefficient de raccordement	8.3802		
janvier 2019	110.0	921.82	
	coefficient	1.0181	
	coefficient arrondi à	1.02	

Désignation	taux horaires 2019 en €	taux horaires 2020 en €	
	Montant	Montant	Montant (arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche)
agents toutes catégories	26.00	26.52	26.5
compresseur/cylindre/groupe électrogène	8.00	8.16	8
gros matériel/espaces verts (ramasseuse, tracteur, tondeuses autoportées)	14.50	14.79	15
véhicules légers	26.00	26.52	26.5
tracto-pelle/poids lourds	54.00	55.08	55

La Commission Finances, réunie le 18 juin 2020, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

8 - TARIFS 2020 – ACTUALISATION TARIFS SECTEUR ENFANCE/JEUNESSE

Mme DI VANNI présente ce point pour les tarifs relatifs au secteur Enfance/Jeunesse

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération du 11 décembre 2019 relative à l'actualisation des tarifs 2020 des services communaux.

Il convient d'actualiser les tarifs du secteur Enfance/Jeunesse et les tarifs photocopies faites aux adhérents par les agents de la Médiathèque.

Les sommes sont encaissées par les régies de recettes respectives ou directement sur le budget communal.

Les tarifs sont établis et actualisés comme indiqués dans le tableau ci-joint.

La Commission Finances, réunie le 18 juin 2020, a émis un avis favorable.

Secteur	Service	Objet	Unité	2017 Tarifs CM du 14-12-16 et du 13-06-17	2018 Tarifs CM du 12-12-17 et du 12-06-2018	2019 Tarifs CM du 11-12-18 et du 11-06-2019	2020 Tarifs CM du 11-12-19	Voie tarifs 2020 CM du 23-06-2020 + 1,5%
Enfance jeunesse	Midi accueil	accueil crèche halte-garderie	par heure et par enfant	selon barème CHAF	selon barème CHAF	selon barème CHAF	3,50 €	selon barème CHAF
		accueil régulier pour extérieurs commune	par heure et par enfant	2,99 €	3,03 €	3,06 €		selon barème CHAF + 25%
		accueil halte-garderie pour extérieurs commune	par heure et par enfant	selon barème CHAF	selon barème CHAF	selon barème CHAF		selon barème CHAF + 25%
		accueil d'urgence	par heure et par enfant	2,03 €	2,06 €	2,10 €		2,15 €
		frais de gestion des dossiers	par enfant par an en accueil régulier	50,75 €	50,00 €	50,00 €		50,00 €
	Animation	1/2 journée sportive ou culturelle		20,30 €	20,60 €	20,90 €	TARIFS CONSEIL DE juin 20	21,21 €
		1 journée		36,83 €	36,57 €	37,30 €		37,66 €
		2 jours avec nuitée	par personne, tarif maximal suivant la prestation	81,18 €	81,38 €	82,61 €		83,84 €
		1 séjour (5 jours et 4 nuits)		214,16 €	217,37 €	220,60 €		224,00 €
		1 journée supplémentaire		23,85 €	24,21 €	24,60 €		25,00 €
	accueil midi + restauration	pour extérieur		5,87 €	5,15 €	5,20 €	tarif de la tranche qui précède	5,28 €
		A partir du 2ème enfant quand le 1er se voit appliquer le tarif minimum			3,39 €	3,43 €		3,48 €
		pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial compris entre 0 et 500 €		4,14 €	4,25 €	4,31 €		4,37 €
		pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial compris entre 501 et 700 €		5,21 €	5,34 €	5,42 €		5,50 €
		pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial compris entre 701 et 900 €		6,30 €	6,44 €	6,53 €		6,63 €
		pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial compris entre 901 et 1100 €		7,38 €	7,54 €	7,65 €		7,76 €
		pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial supérieur à 1101 €		7,92 €	8,09 €	8,21 €		8,33 €
		pour les enfants suivants		tarif de la tranche qui précède	tarif de la tranche qui précède	tarif de la tranche qui précède		tarif de la tranche qui précède
	Plein-temps matin et soir	accueil du matin 7h20 à 8h20	tarif par séance et par enfant	1,34 €	1,36 €	1,38 €	1,40 €	
		accueil fin de classe / horaire en fonction de l'école		1,02 €	- €	- €	- €	
		accueil du soir 16h30 à 18h00	tarif par séance et par enfant	2,04 €	2,07 €	2,10 €	2,13 €	
		accueil du matin 7h20 à 8h20 / non subventionnés	tarif par séance et par enfant	2,16 €	2,19 €	2,22 €	2,25 €	
		accueil fin de classe / horaire en fonction de l'école / non subventionnés		1,84 €	- €	- €	- €	
accueil du soir 16h30 à 18h00 / non subventionnés		tarif par séance et par enfant	3,28 €	3,33 €	3,38 €	3,43 €		

Secteur	Service	Objet	Unité	2017 Tarifs CM du 14-12-16 et du 13-06-17	2018 Tarifs CM du 12-12-17 et du 12-06-2018	2019 Tarifs CM du 10-12-18 et du 11-06-2019	2020 Tarifs CM du 11-12-19	Vote tarifs 2020 CM du 23-06-2020 + 1,5%	
Culture	Médiathèque	inscription pour les moins de 18 ans	inscription annuelle				gratuit		
		inscription pour les demandeurs d'emploi et étudiants de moins de 26 ans leur inscription							
		inscription pour les bénéficiaires du RSA							
		inscription pour les professionnels de l'enfance uniquement sur le secteur raurouse							
		inscription pour les autres		0,70 €	0,80 €	0,50 €		0,50 €	
		photocopies	A4 à l'unité	0,20 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €		
			A3 à l'unité	0,25 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €		
			A4 à l'unité couleur					0,20 €	
			A3 à l'unité couleur					0,20 €	
		retard de restitution lors de l'emprunt de la deuxième lettre de capital	le courrier de rance	2,35 €	2,35 €	2,40 €	2,50 €		
	retard de restitution lors de l'emprunt de la troisième lettre de capital	le courrier de rance	3,85 €	3,85 €	3,90 €	4,00 €			
			en cas de perte ou détérioration d'un livre, d'une revue ou d'un CD, DVD, ou CR-ROM	par document		remboursement au prix neuf			
			en cas de perte ou détérioration d'un matériel pédagogique aux besoins matériels (cartes, boîtes, notices...)	l'unité par matériel	1,00 €	1,65 €	1,70 €	1,75 €	
			accès à internet	heure	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
		Sacs en toile	unité			3,20 €	3,20 €		
	Salon d'art	exposant sélectionné	l'inscription	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit		
		exposant non sélectionné	l'inscription						
		DVD Salon d'art	l'unité	prix coûtant	prix coûtant	prix coûtant	prix coûtant		
		calendriers du salon d'art	l'unité	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €		

Secteur	Service	Objet	Unité	2017	2018	2019	2020	Vote tarifs 2020 CM du 23-06-2020 + 1,5%	
				Tarifs CM du 14-12-16 et du 13-06-17	Tarifs CM du 12-12-17 et du 12-06-2018	Tarifs CM du 10-12-18 et du 11-06-2019	Tarifs CM du 11-12-19		
Divers	Prêt de véhicules communaux	uniquement pour les agents et les élus municipaux, pour distance inférieure à 400 km au total	la journée	15,20 €	15,42 €	15,66 €	15,85		
		caution pour prêt véhicule communal	la caution	335,00 €	340,00 €	345,00 €	350,00		
	Bonnes	enlèvement	bonne pour travaux 1er enlèvement		24,00 €	24,00 €	25,15 €	25,50	
			bonne pour travaux à partir du 2 ^e enlèvement		60,00 €	60,00 €	70,00 €	71,00	
			bonne pour déchets verts 1er enlèvement		57,00 €	58,00 €	58,00 €	58,00	
			bonne pour déchets verts à partir du 2 ^e enlèvement		190,00 €	204,00 €	203,00 €	204,00	
			Caution bonnes		203,00 €	208,00 €	210,00 €	213,00	
	Copies	la copie	Papier format A3		0,35 €	0,10 €	0,10 €	0,10	
			Papier format A4		0,35 €	0,10 €	0,10 €	0,10	
			si copie dans le cadre de démarches administratives communales						
			support magnétique	la copie d'un document sur CD	3,00 €	3,05 €	3,10 €	3,15	
	Bois	le stère	Affouage		7,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00	
			Bois façonné		40,00 €	41,00 €	41,00 €	41,00	
	Logement communautaire	caution	1 mois de loyer	1 mois de loyer	1 mois de loyer	2 mois de loyer	2 mois de loyer		
	Atelier de distillation	la demi-journée	distillation pour les sénonocutes		8,80 €	8,70 €	8,80 €	8,90 €	
distillation pour les non sénonocutes				17,25 €	17,50 €	17,70 €	17,95 €		
distillation pour les sénonocutes				17,25 €	17,50 €	17,70 €	17,95 €		
distillation pour les non sénonocutes				31,50 €	35,00 €	35,50 €	36,00 €		
Cimetière	concessions	3 m ²	la concession de 30 ans	111,00 €	113,00 €	114,00 €	115,00 €		
		6 m ²		228,00 €	228,00 €	229,00 €	230,00 €		
		9 m ²		335,00 €	340,00 €	345,00 €	350,00 €		
	Columbariums	capacité maxi 4 urnes	la concession de 30 ans	827,00 €	838,00 €	851,00 €	860,00 €		
		Capotums	capacité maxi 4 urnes	1 320,00 €	1 339,00 €	1 359,00 €	1 379,00 €		
	Dispersion des cendres			100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €		
	CM de cimetière	caution	tarif	205,00 €	210,00 €	213,00 €	216,00 €		
Droits de place	Le droit de place	maris/familiales/ventes d'associations à caractère humanitaire	l'emplacement	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit		
		occasionnel de 0 à 5 m l		2,40 €	2,45 €	2,48 €	2,50 €		
		occasionnel de 5 à 10 m l	tarif journalier	4,70 €	4,75 €	4,80 €	4,90 €		
		occasionnel supérieur à 10 m l et dans tous les autres cas		9,50 €	9,60 €	9,75 €	9,90 €		
		place sur le marché de vente	tarif annuel	83,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €		
		caution de vente au déballage	tarif 1/2 journée	46,00 €	46,70 €	47,40 €	48,10 €		
		caution de vente de nombreux	tarif annuel emplacement 1 fois par semaine	83,00 €	84,25 €	85,50 €	86,70 €		
		Festival Insects / brasserie manifestation abce Crizel	le week end				40,00 €		
		Brosante	l'emplacement de 2,50 m	7,10 €	7,20 €	7,30 €	7,40 €		
			l'emplacement de 5 m	14,20 €	14,40 €	14,60 €	14,80 €		
			l'emplacement de 7,5 m	21,30 €	21,60 €	21,90 €	22,20 €		
			l'emplacement de 10 m	28,40 €	28,80 €	29,20 €	29,60 €		
		été piscine, cirque...	tarif/jour de représentation	gratuit	43,00 €	40,00 €	40,00 €		
		barasses de cab	tarif annuel	gratuit	43,00 €	40,00 €	40,00 €		
		emplacement de vente de sapins de Noël	tarif du 1 ^{er} décembre au 24 décembre	56,00 €	57,65 €	59,50 €	60,30 €		
Emplacement taxi	la place de stationnement	tarif annuel	166,00 €	168,50 €	171,00 €	173,00 €			

Secteur	Service	Objet	Unité	2017 Tarifs CM du 11-12-16 et du 13-06-17	2018 Tarifs CM du 12-12-17 et du 12-06-2018	2019 Tarifs CM du 10-12-18 et du 11-06-2019	2020 Tarifs CM du 11-12-19	Vote tarifs 2020 CM du 23-06-2020 + 1,5%	
Salles	Location salle polyvalente	association seloncoutois	tarif week-end pour un maximum de 2 utilisations par an	126,00 €	130,00 €	131,00 €	132,00 €		
			à partir de la 3ème utilisation		260,00 €	283,00 €	286,00 €		
			tarif cumulé (le mardi ou dimanche) si moins de 2 utilisations par an	gratuit	65,00 €	66,00 €	67,00 €		
		Particuliers Valenciennes	1 fois par an		450,00 €	455,00 €	SUPPRIME		
		associations entreprises, entreprises seloncoutoises et entreprises	tarif week-end	690,00 €	1 200,00 €	1 210,00 €	1 238,00 €		
			tarif premier samedi, mercredi, jeudi	440,00 €	600,00 €	609,00 €	610,00 €		
		manifestations socio-culturelles et sportives	la manifestation			0€ si entrée gratuite 130€ si entrée payante	0€ si entrée gratuite 131€ si entrée payante	0€ si entrée gratuite 134€ si entrée payante	
		manifestations culturelles seloncoutoises	1 manifestation par an et par salle			gratuit	gratuit	gratuit	
		événements organisés ou soutenus par les associations culturelles ou paroissiales seloncoutoises	2 manifestations par an et par salle			65,00 €	66,00 €	67,00 €	
		manifestations à caractère caritatif ou social autres que celles à l'initiative du CCAS et du COS : Hériban du Comité de Coordination, restos du cœur, etc	1 manifestation par an			gratuit	gratuit	gratuit	
	manifestations organisées par les associations patriotiques : FNAO et Anciens combattants républicains	1 manifestation par an			gratuit	gratuit	gratuit		
	manifestation famille de Valenciennes	1 manifestation par an			gratuit	gratuit	gratuit		
	caution non seloncoutois	tarif	1 500,00 €	1 500,00 €	1 520,00 €	1 542,00 €			
	caution seloncoutois	tarif	750,00 €	760,00 €	770,00 €	SUPPRIME	785,00 €		
	Location salle des Cossies	particulier ou entreprises seloncoutois	tarif samedi dimanche	440,00 €	plus louée en 2018	446,60 €	450,00 €		
			tarif samedi dimanche	880,00 €	plus louée en 2018	883,20 €	900,00 €		
			association seloncoutois	126,00 €	plus louée en 2018	128,00 €	130,00 €		
			association seloncoutois	tarif, mercredi		plus louée en 2018			
			caution non seloncoutois	tarif	1 500,00 €	plus louée en 2018	1 520,00 €	1 542,00 €	
	caution seloncoutois	tarif	750,00 €	plus louée en 2018	770,00 €	785,00 €			
	Location Paroie	association seloncoutois	la journée		gratuit	gratuit	gratuit		
			particulier seloncoutois	117,00 €	118,00 €	119,00 €	120,00 €		
			caution	300,00 €	304,00 €	308,00 €	309,00 €		
	Location salle Louis BONNIOT	association seloncoutois	la journée		gratuit	gratuit	gratuit		
			particulier seloncoutois	66,00 €	67,00 €	68,00 €	69,00 €		
			associations non seloncoutoises et entreprises + SCI	188,00 €	190,00 €	192,00 €	194,00 €		
			caution seloncoutois	300,00 €	304,00 €	308,00 €	312,00 €		
			caution non seloncoutois	406,00 €	412,00 €	418,00 €	424,00 €		
	Location Petit Salon	association seloncoutois	la journée	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit		
			associations non seloncoutoises et entreprises	193,00 €	194,00 €	195,00 €	195,00 €		
caution			300,00 €	304,00 €	308,00 €	312,00 €			
Location Bernard / Petit Salon cas particuliers / cabon	Particuliers pour enterrements	tarif	40,00 €	41,00 €	42,00 €	43,00 €			
		caution	300,00 €	304,00 €	308,00 €	312,00 €			

Secteur	Service	Objet	Unité	2017	2018	2019	2020	Vols tarifs 2020 CM du 23-06-2020 + 1,5%
				Tarifs CM du 14-12-15 et du 13-06-17	Tarifs CM du 12-12-17 et du 12-06-2018	Tarifs CM du 10-12-18 et du 11-06-2019	Tarifs CM du 11-12-19	
Vaisselle pour repas	Salle Polyvalente pour association sénoncourtaise	le service complet		0,40 €	0,41 €	0,45 €	0,50 €	
	Salle Polyvalente pour association extérieure et entreprises	le service complet		1,40 €	1,45 €	1,50 €	1,60 €	
	salle des Cosses pour sénoncourtois	Service complet - couverts		0,40 au-delà de 140 couverts	plus louée en 2018		SUPPRIMÉ	
	salle des Cosses pour extérieurs	le service complet		1,40 €	plus louée en 2018		1,50 €	
	casier ou perte de vaisselle	remboursement						
Vaisselle pour apéritif ou thé	Salle Polyvalente pour association sénoncourtaise	le service complet		gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
	Salle Polyvalente pour association extérieure et entreprises	le service complet		0,40 €	0,41 €	0,45 €	1,00 €	
	salle des Cosses pour sénoncourtois	Service complet - couverts		gratuit	plus louée en 2018			
	salle des Cosses pour extérieurs	le service complet		0,40 €	plus louée en 2018			
	casier ou perte de vaisselle	remboursement						
Location de matériels	pour les particuliers sénoncourtois uniquement	le week-end		61,00 €	75,00 €	78,00 €	77,00 €	
	pour les associations sénoncourtoises	forfait		42,00 €	15,00 €	15,00 €	16,00 €	
	location	forfait		630,00 €	650,00 €	680,00 €	670,00 €	
	location de tables, bancs, chaises usagés	la journée		42,00 €	42,00 €	42,00 €	42,00 €	
	location	forfait		540,00 €	550,00 €	630,00 €	650,00 €	

M. TISSERAND indique qu'à la commune d'Exincourt les tarifs appliqués sont plus équitables, il demande quel serait l'impact financier pour la commune de Seloncourt et les bénéficiaires si les barèmes de la commune d'Exincourt étaient appliqués.

M. BUCHWALDER répond qu'il n'est pas concerné par la commune d'Exincourt, invite **M. TISSERAND** à faire une enquête.

Mme DI VANNI prévient que les tarifs sont appliqués selon les revenus fiscaux des bénéficiaires, qu'il est nécessaire de faire des investigations sur tous les dossiers, ce qui nécessite beaucoup de travail.

M. TISSERAND dit que ce sont les bénéficiaires dont les revenus fiscaux sont dans les tranches les plus basses qui sont les plus pénalisées.

Mme DI VANNI propose d'interroger les services pour demander si un graphique est disponible sur la répartition des bénéficiaires selon leurs revenus.

M. BUCHWALDER dit que la pondération varie chaque année.

VOTE
24 VOIX POUR
5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

9 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EDUCATIVES ET SOCIALES - ANNEE 2020

Mme DI VANNI présente ce point.

Il est rappelé au Conseil Municipal de donner suite aux demandes de subventions émanant de structures liées au domaine éducatif et social. Il est rappelé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux organismes cités ci-dessous.

Dénomination	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Comité des Œuvres Sociales (COS)	17 115 €	17 115 €	17 115 €
Collectif Petite enfance	240 €	240 €	240 €
Relais Assistantes Maternelles	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Coopérative Ecole Charles Mognetti	4 440 €	3 960 €	3 360 €
Coopérative Ecole de Berne	6 000 €	6 080 €	5 640 €
Coopérative Ecole Marcel Levin	4 480 €	3 800 €	3 800 €
Coopérative Ecole Louise Michel	3 560 €	3 800 €	3 600 €
FSE Collège Seloncourt	850 €	850 €	850 €
FSE Collège Hérimoncourt	850 €	850 €	850 €
TOTAL	44 535 €	43 695 €	42 455 €

La Commission Finances, réunie le 18 juin 2020, a émis un avis favorable.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

10 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle la délibération du 26 juin 2003 autorisant le versement de l'indemnité de gardiennage des églises communales.

Selon la circulaire n°15 du Préfet du Doubs en date du 28 mai 2020, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé pour l'année 2020 à 479,86€ pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au gardien de l'église communale, Monsieur l'Abbé Séraphin TCHICAYA LOEMBA, domicilié à Seloncourt, l'indemnité de 479,86€, dès lors qu'il en formulera la demande.

L'indemnité sera versée à la Paroisse Catholique Saint-Eloi.

La Commission Finances, réunie le 18 juin 2020, a émis un avis favorable.

M. BUCHWALDER précise que cette indemnité est annuelle.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

11 - INDEMNISATION DE FRAIS – FORMATION INFORMATIQUE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 20 mars 2003 autorisant des actions de formation informatique réalisées bénévolement par Madame Claudine SLUPINSKI, dans le cadre des Espaces Publics Numériques.

Madame Claudine SLUPINSKI assurera une nouvelle session de formation de septembre 2020 à juin 2021 à raison de 6 heures hebdomadaires hors vacances scolaires.

Il propose d'indemniser Madame Claudine SLUPINSKI pour les frais occasionnés par ce travail bénévole en lui versant une somme forfaitaire de 370 euros.

La Commission Finances, réunie le 18 juin 2020, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

12 - REVERSEMENT PAR LA COLLECTIVITE A UN AGENT D'UNE SOMME PERCUE DU FONDS POUR L'INSERTION DES AGENTS PORTEURS DE HANDICAP DE LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP) EN REMBOURSEMENT D'AVANCE DE FRAIS RELATIFS A UN APPAREIL AUDITIF

M. BUCHWALDER présente ce point.

La loi du 11 février 2005 a créé le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), établissement public administratif chargé de mettre en œuvre une politique publique

destinée à promouvoir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique.

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Il informe le Conseil Municipal qu'afin de favoriser le maintien dans son emploi, un agent de la collectivité a dû être équipé d'un appareil auditif.

Conformément à la procédure, une demande d'aide a été instruite par la collectivité auprès de l'organisme afin d'obtenir le remboursement de cet équipement auditif, déduction faite des remboursements versés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la mutuelle de l'agent.

Après accord, le FIPHFP a versé le 5 mai 2020 sur le compte de la commune un montant de 1 150 € correspondant au montant restant à la charge de l'agent.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ce montant à l'agent qui a procédé à l'avance de frais.

La Commission Personnel, réunie le 18 juin 2020, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

13 - INTEGRATION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AL696 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. ROBERT présente ce point.

Il est annoncé qu'il convient d'intégrer le parking « Le Monarque » situé rue de Berne dans le domaine public communal dont la parcelle est désignée ci-dessous :

AL696 : 952 m² SOIT 238 ml

La délibération n°16 du 11 juin 2019 a fixé la longueur de voirie communale à 39 127 mètres linéaires.

La nouvelle longueur de voirie s'élève donc à 39 365 mètres linéaires.

La Commission Voirie, réunie le 17 juin 2020, a émis un avis favorable.

M. TISSERAND dit que le terrain en question est un parking qui est en zone bleue susceptible de verbalisations à l'encontre des automobilistes, il demande s'il est possible de laisser quelques places de parking pour le covoiturage.

M. ROBERT répond que cette zone bleue permet de faciliter le commerce local. S'agissant du covoiturage, il rappelle qu'il existe déjà la Place Ambroise Croizat qui comprend un nombre de places de parking suffisant et qu'il s'agit d'un emplacement plus sécuritaire car des caméras de vidéosurveillance sont présentes.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

14 - PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE D'AUDINCOURT (RD 34) – PRESTATIONS D'ETUDES SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES DU DOUBS (SYDED)

M. ROBERT présente ce point.

Il est exposé au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED). Cette opération est située Rue d'Audincourt.

Les services du SYDED ont rendu une estimation financière en phase d'Avant-Projet-Sommaire faisant apparaître un montant global de l'opération à 525 000 € T.T.C. dont 331 900 € à la charge de la Commune, dont la répartition est la suivante :

• Réseaux d'électricité	185 000 €
• Eclairage Public	8 000 €
• Génie civil de télécommunications	117 900 €
• Prestations SYDED	21 000 €

—————
331 900 €

La Commune doit s'engager sur la poursuite de l'étude de ce projet. Seules les prestations intellectuelles sont concernées par le budget 2020.

Suivant le rendu de l'étude d'enfouissement des réseaux, il appartiendra à la Commune la décision de poursuivre l'opération sur l'exercice 2021 en inscrivant les crédits nécessaires au budget 2021 et de confier la maîtrise d'ouvrage au SYDED. Une convention sera alors proposée.

La Commission Voirie, réunie le 17 juin 2020, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

15 - REAMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE - RUE VIETTE – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU DOUBS - PROGRAMME « OPERATIONS PARTENARIALES DE SECURITE EN AGGLOMERATION (OPSA)

M. ROBERT présente ce point.

Le Conseil Municipal est informé de la participation financière du Département du Doubs pour la réalisation des travaux de réaménagement du Cœur de Ville.

Cette participation porte sur les travaux de reprise de la couche de roulement sur la RD 38E2 (rue Viette).

La Commune financera l'ensemble de l'opération et percevra une participation du Conseil Départemental dans le cadre du programme OPSA (Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération) estimée à 57 014 € HT et décomposée comme suit :

- 2 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre ;
- 55 014 € HT pour les travaux.

Aussi, il convient de signer une convention définissant les conditions techniques, administratives et financières de réalisation de ces travaux.

La Commission Voirie, réunie le 17 juin 2020 a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

16 - AUTORISATION DE VENTE D'UNE CELLULE COMMERCIALE – 19 RUE VIETTE A SELONCOURT

M. BUCHWALDER indique que la Commission Urbanisme et Développement économique devient la Commission Développement économique.

M. KMOCH présente ce point.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente d'une cellule commerciale ainsi que les parties communes, sise 19 rue Viette à Seloncourt.

Cette cellule commerciale (lot n° 7) d'une superficie de 71 m² fait partie de la Résidence Les Cossis.

Cette proposition fait suite à une demande formulée par Madame Catherine ERARD, domiciliée 4 rue de Dasle à Seloncourt.

Madame ERARD souhaite y établir son cabinet de psychothérapie.

Le prix d'achat proposé est de 23 000 €.

Les frais de notaires et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de cette cellule commerciale.

La Commission Développement économique, réunie le 15 juin 2020, a émis un avis favorable.

M. TISSERAND affirme que c'est une vente à perte.

M. BUCHWALDER répond qu'il a lu la littérature électorale de M. TISSERAND où il est mentionné qu'il fallait faire preuve d'ouverture d'esprit et ne pas se cramponner uniquement sur l'aspect comptable. Ajoute que cette vente favorise d'autres opérations, notamment la réimplantation d'un commerçant et la réalisation de six logements sociaux suite à la restauration de l'immeuble.

M. TISSERAND dit que l'erreur a été de subventionner le lotisseur.

M. BUCHWALDER précise que ce n'était pas une erreur car le lotisseur a accepté de réaliser six logements sociaux. Ajoute que ces logements ont été loués en une semaine seulement.

VOTE
26 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS (Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

17 - AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. ET MME JACQUES VIRGILLE
--

M. GAGLIARDI présente ce point.

Il est exposé au Conseil Municipal que M et Mme Jacques VIRGILLE, domiciliés 14 Avenue Courbet à Seloncourt, souhaitent acquérir une parcelle de terrain communal jouxtant leur propriété.

La parcelle d'une surface de 0a 76ca, cadastrée AS 572, est proposée au prix de vente de 6 € le m², soit un total de 456 €.

Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

Les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme, réunie le 15 juin 2020, a émis un avis favorable.

M. TISSERAND dit qu'il est choqué par cette vente qui dilapide l'espace public d'autant plus qu'il s'agit d'un terrain qui est utilisé. Ajoute qu'une commune n'a pas le droit de couper certains passages à la population, surtout concernant les liaisons douces.

M. PIERGUIDI précise que c'est un chemin étroit qui mène à une impasse et à l'avenue Gustave Courbet qui comprends des pavillons et des trottoirs de trois mètres de large. Il affirme qu'il ne s'agit pas d'une liaison douce et ne voit pas de valeur ajoutée à ce chemin qui est compliqué à entretenir et dans lequel il n'y a pas beaucoup de circulation.

M. TISSERAND répond que cela déstructure les lotissements, il prend pour exemple l'escalier qui mène au collège des Hautes Vignes. Il indique que cela rapporte peu à la commune, qu'il s'agit d'une opération blanche. Concernant l'entretien, il dit qu'un agent de la commune peut très bien effectuer l'entretien en une heure chaque année, que les voisins peuvent également le faire.

M. GAGLIARDI dit que cela fait six années que M. TISSERAND répète le même discours. Il cite CHURCHILL : « *Un fanatique est quelqu'un qui ne veut pas changer d'avis et qui ne veut pas changer de sujet* ». Ajoute qu'il est possible de remplacer le terme fanatique par dogmatique. Il précise que le souhait d'acheter ce terrain est exprimé par les voisins, c'est pourquoi il n'y voit pas d'inconvénient à répondre positivement aux problèmes des Seloncourtois qui ont exprimé leur volonté par le biais de l'élection municipale.

M. BEE répond à **M. PIERGUIDI**, il dit qu'il ne voit pas d'impasse en regardant le plan.

M. GIRARD précise qu'il y a 20 mètres de moins en passant par la rue que par le passage en question.

VOTE

23 VOIX POUR

**4 ABSTENTIONS (M. PIERGUIDI, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)
2 VOIX CONTRE (MM. TISSERAND, BEE)**

18 - AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. ET MME LUCIEN PIERGUIDI

M. GAGLIARDI présente ce point.

Il est exposé au Conseil Municipal que M et Mme Lucien PIERGUIDI, domiciliés 6 Impasse Gauguin à Seloncourt, souhaitent acquérir une parcelle de terrain communal jouxtant leur propriété.

La parcelle d'une surface de 0a 71ca, cadastrée AS 573 est proposée au prix de vente de 6 € le m², soit un total de 426 €.

Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

Les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme, réunie le 15 juin 2020, a émis un avis favorable.

VOTE

23 VOIX POUR

**4 ABSTENTIONS (M. PIERGUIDI, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)
2 VOIX CONTRE (MM. TISSERAND, BEE)**

**19 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C 206 SITUEE RUE DES SOURCES
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM20191022.8**

M. GAGLIARDI présente ce point.

Il est informé au Conseil Municipal que les conjoints ROUX désignés ci-dessous :

- Monsieur Gilbert ROUX, domicilié 29 rue des Sources à Seloncourt,
- Monsieur Pierre ROUX, domicilié 5 rue de la Pâle à Seloncourt,
- Monsieur Didier FERGANI, veuf de Madame Monique ROUX, domicilié 11 rue Manet à Seloncourt,
- Monsieur Bruno FERGANI, domicilié rue Carnot à Montbéliard,
- Madame Ariane FERGANI, domiciliée 19 rue Manet à Seloncourt,

ont proposé à la Commune de lui céder la voie du lotissement rue des Sources leur appartenant, afin de permettre son intégration dans le domaine public communal.

Cette parcelle de terrain est cadastrée C 206 et d'une contenance de 4a 54ca.

La Commune de Seloncourt propose donc d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune.

La Commission Urbanisme/Développement économique réunie le 9 octobre 2019, avait émis un avis favorable.

La Commission Urbanisme réunie le 15 juin 2020, a émis un avis favorable.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

20 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SELONCOURTOISES – ANNEE 2020

Mme JACQUOT présente ce point.

Il est exposé au Conseil Municipal qu'il convient de donner suite aux demandes de subventions émanant des associations seloncourtoises.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions identifiées dans le tableau de répartition ci-joint.

La Commission Vie Associative-Animation de la Ville, réunie le 16 juin 2020, a émis un avis favorable.

Subventions de fonctionnement	2018	2019	Vote CM 23 JUIN 2020
ACCA	300,00 €	300,00 €	300,00 €
ACR			250,00 €
Amicale des sapeurs pompiers Héri	500,00 €	500,00 €	
Amis du vieux seloncourt	790,00 €	790,00 €	790,00 €
Anai sos cambodge	510,00 €	510,00 €	510,00 €
APES écoles			200,00 €
APES collège			200,00 €
Association motocycliste	940,00 €	940,00 €	940,00 €
ASV Basket	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Astro 400	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Badminton	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Cash	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Club des glycines	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Comité de coordination	4 000,00 €	3 000,00 €	ne sollicite pas
Cossie Billard Club	790,00 €	790,00 €	790,00 €
Cossies fan tutti	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Arts Martiaux Seloncourt	2 190,00 €	2 190,00 €	2 190,00 €
Ensemble instrumental	300,00 €	ne sollicite pas	ne sollicite pas
FCPE écoles			200,00 €
FCPE collège			
Fnaca	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Football club	3 700,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €
Gym et sport adultes	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Guitare passion	pas de demande	250,00 €	250,00 €
Entente bavans Seloncourt Audincourt	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Judo	1 960,00 €	1 960,00 €	1 960,00 €
La céclia	1 570,00 €	1 570,00 €	1 570,00 €
La Jeanne d'arc	4 460,00 €	4 460,00 €	4 460,00 €
MPT	3 880,00 €	3 880,00 €	3 880,00 €
MPT Exceptionnel masque COVID 19			1 000,00 €
Pétanque	pas de demande	400,00 €	400,00 €
Salon courtois	210,00 €	210,00 €	210,00 €
Scoliose et partage			150,00 €
Seloncourt Fighting Club			300,00 €
Seloncourt ville fleurie	910,00 €	910,00 €	910,00 €
Souvenir français	160,00 €	160,00 €	160,00 €
Tennis	2 745,00 €	2 745,00 €	2 745,00 €
Tennis de table	5 980,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €
Voce d'italia	820,00 €	800,00 €	800,00 €
West Origines	470,00 €	470,00 €	470,00 €
SOUS TOTAL	42 415,00 €	41 565,00 €	40 365,00 €
Amis du Vieux Seloncourt (Brocante)	602,00 €	800,00 €	
Carnaval (MPT)	6 650,00 €	6 650,00 €	1 436,00 €
Comité de coordin. 13 juillet	1 500,00 €	1 500,00 €	
Comité de Jumelage	2 200,00 €	1 000,00 €	1 600,00 €
Journée à la ferme (ville fleurie)	400,00 €	400,00 €	
Animation ville	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
SOUS TOTAL	14 052,00 €	13 050,00 €	5 736,00 €
Subvention ménage associations			
Jeanne d'arc	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Tennis de table	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
SOUS TOTAL	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Autres subventions	7 600,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €
s/total	7 600,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	70 067,00 €	68 215,00 €	59 701,00 €

Mme JACQUOT ajoute qu'en raison de la crise sanitaire, il a été supprimé quelques subventions extérieures afin de verser une subvention à l'Hôpital Nord Franche-Comté.

Mme WERNY précise que les 1000 € versées à l'association MPT sont une bonne chose mais pas suffisante par rapport aux frais engagés. Elle demande si un autre versement est prévu afin qu'ils puissent poursuivre leur action.

Mme JACQUOT répond que toutes les associations sont dans le même cas, un tel versement n'est dès lors pas prévu.

Mme WERNY précise qu'il serait dommage que l'association MPT soit pénalisée, propose qu'il soit versé plus que 1000 € à cette association.

M. BUCHWALDER propose de soumettre au vote la proposition d'amendement de Mme WERNY :

**5 VOIX POUR (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)
24 VOIX CONTRE**

La proposition d'amendement est rejetée.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

21 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES – ANNEE 2020

Mme JACQUOT présente ce point.

Il est exposé au Conseil Municipal qu'il convient de donner suite aux demandes de subventions émanant des associations et autres organismes extérieurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions identifiées dans le tableau de répartition joint à la présente délibération.

La Commission Vie Associative-Animation de la Ville, réunie le 16 juin 2020, a émis un avis favorable.

ORGANISMES	SIEGE SOCIAL	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Vote CM 23/06/2020
HOPITAL NORD FRANCHE-COMTE								2500
ACTION CONTRE LA FAIM	PARIS				250			
AIDES	paris			250		250		
AFA ASSOC Française Aupetit	paris	150				250		
ALTAU	Montbéliard	900	500	500	500	500	500	
Amicale des sapeurs pompiers	Audincourt				400		500	500
Amicale des sapeurs pompiers	Hérimoncourt							500
Amicale Police Montbéliard	Montbéliard							
Amis de l'Hôpital	Montbéliard	200	200	200	200	200	200	200
Amis du moulin de la doue		100	100	100	150	150	150	150
Amnesty International	Paris					250		
APES écoles	Seloncourt	180	180	180	200	190	190	
APES collège	Seloncourt	180	180	180	200	190	190	
Assoc. française des sclérosés en plaques	Blagnac					200	200	200
Association des Assistantes Maternelles	Seloncourt	250		500				
Banque alimentaire du Doubs	Besançon	600	600	600	600	600	600	600
Centre généalogique				250				
Comice du Pays de Montbéliard								
Croix Bleue Valentigney	Valentigney	200			150	200	200	200
Croix Rouge								
Distraction des malades	Montbéliard	150	150	150	200	200	200	200
Eclaireurs unionistes				250				
Ecole Notre Dame Audincourt	Audincourt	442	450	450	450	450	450	450
Fanfare Vandoncourt	Vandoncourt	400	400	400	400	400	400	400
FCPE collège	Seloncourt							
FCPE écoles	Seloncourt	180	180	180	200	200	200	
fédération Française de Cardiologie	Paris							
France Alzheimer f comté		150	250		250	250	250	250
France Népal			500					
FSE hautes vignes		500		500				
Les Vêto à travers l'Europe	Marcy l'Etoile						250	
Lomont's Cars	Ecurcey						250	
Pêche AAPMA- Audinc Arbouans Exinc Selonc	Audincourt	100	100	100	100	100	100	100
PEP 25	Besançon				250			
Restaurants du cœur	Audincourt	600	600	600	600	600	600	600
SAPAD PEP 25	Besançon					250	250	250
Scoliose et Partage	Seloncourt	150		150	150	150	150	
Secours catholique		600	600	600	600	600	600	600
Secours populaire français	Besançon	600	600	600	600	600	600	600
Sésame Autisme	Hérimoncourt	250	250		250	250	250	250
SOS Amitié Belfort Montbéliard	Montbéliard	150		150	150	150	150	150
UNICEF		250						
Les amis des chats	Montbéliard	1000	500		500	550	550	
Terre des Chats								550
TOTAL		8282	6340	6890	7350	7730	7980	9250

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

22 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CREATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE AU BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

M. PIERGUIDI présente ce point.

Il est exposé.

Dans le cadre de son projet de maîtrise de l'énergie, la Ville a pour projet la mise en place d'une chaufferie automatique au bois et d'un réseau de chaleur pour assurer le chauffage de 10 bâtiments communaux ainsi qu'une quinzaine de bâtiments privés.

Le plan de financement concernant l'étude de faisabilité de cette opération a été approuvé en séance du Conseil Municipal du 11 juin 2019. Cette étude avait été confiée à EEPOS, et des subventions avaient été attribuées par l'ADEME et le Département.

La phase opérationnelle du projet a été engagée en lançant une Assistance à Maitrise d'Ouvrage. Cette mission, d'une durée de 4 ans, est attribuée à ASSIST SARL de Metz pour un montant de 46 690 € H.T. soit 56 028 € T.T.C.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'ADEME et du Département.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Total T.T.C.	Ville	ADEME	DEPARTEMENT
		40%	35% plafonné à 40 000 €
56 028.00 €	23 345.00 €	18 683.00 €	14 000.00 €
		32 683.00 €	
		70%	

La Commission Environnement/Cadre de Vie/Forêt, réunie le 12 juin 2020, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

ARRETES DU MAIRE

VILLE DE SELONCOURT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

ARRETES MUNICIPAUX DU 02 JUIN AU 15 JUIN 2020

ARR2020-06-02-47	6	2	Arrêté délégation de signature Etat civil CAPELLI Christophe
ARR2020-06-02-48	6	2	Arrêté délégation de signature Etat civil HENRI Corinne
ARR2020-06-02-49	6	2	Arrêté délégation de signature Etat civil PINOT Julien
ARR2020-06-02-50	6	2	Arrêté délégation de signature Etat civil GERVAIS Lysiane
ARR2020-06-02-51	6	2	Arrêté de délégation de signature bons de commande HUSSON Alain
ARR2020-06-02-52	6	2	Arrêté de délégation de signature bons de commande HARAT Brigitte
ARR2020-06-02-53	6	2	Arrêté de délégation de signature bons de commande CAPELLI Christophe
ARR2020-06-02-54	6	2	Arrêté de délégation de signature bons de commande MOUGEOT Eric
ARR2020-06-02-55	6	2	Arrêté de délégation de signature bons de commande ROUSSET Guillaume
ARR2020-06-02-56	6	2	Arrêté de délégation de signature bons de commande PINOT Julien
ARR2020-06-02-57	6	2	Arrêté de délégation de signature bons de commande BARRET Pascal
ARR2020-06-02-58	6	2	Arrêté de délégation de signature DGS-BUHLER Samuel
ARR2020-06-02-59	6	2	Arrêté de délégation de signature bons de commande DAMBRE Véronique
ARR2020-06-02-60	6	2	Arrêté de délégation de signature bons de commande HERREN Véronique
ARR2020-06-02-61	6	2	Arrêté de délégation de signature actes instructeurs droits des sols PMA
ARR2020-06-02-62	6	2	Arrêté de délégation de signature pour paraphe sur registres TORNARE Catherine
ARR2020-06-02-63	6	2	Arrêté portant délégation de fonctions PAICHEUR Françoise – 1 ^{ère} adjointe
ARR2020-06-02-64	6	2	Arrêté portant délégation de fonctions ROBERT Jean-Marc – 2 ^{ème} adjoint
ARR2020-06-02-65	6	2	Arrêté portant délégation de fonctions CHALOT Maryline – 3 ^{ème} adjointe
ARR2020-06-02-66	6	2	Arrêté portant délégation de fonctions GAGLIARDI Mathieu – 4 ^{ème} adjoint
ARR2020-06-02-67	6	2	Arrêté portant délégation de fonctions DI VANNI Laurence – 5 ^{ème} adjoint
ARR2020-06-02-68	6	2	Arrêté portant délégation de fonctions FORESTI Jean – 6 ^{ème} adjoint
ARR2020-06-02-69	6	2	Arrêté portant délégation de fonctions JACQUOT Catherine – 7 ^{ème} adjointe
ARR2020-06-02-70	6	2	Arrêté portant délégation de fonctions PIERGUIDI Nicolas – 8 ^{ème} adjoint
ARR2020-06-02-71	6	2	Arrêté portant délégation de fonctions KMOCH Alain – Conseiller délégué

ARR2020-06-02-72	6	2	Arrêté portant délégation de fonctions MANCHEC Gérard – Conseiller délégué
ARR2020-06-02-73	6	2	Arrêté portant délégation de fonctions PERRROT Jean-Claude – Conseiller délégué
ARR2020-06-05-74	6	5	Arrêté de travaux 36 rue Neuve CIRCET du 15 juin pour 1 semaine pour remplacement cadre et tampon sur trottoir
ARR2020-06-08-75	6	8	Arrêté de désignation régisseur régie des bennes et prêt de véhicules communaux
ARR2020-06-12-76	6	12	Arrêté de travaux dans toute la commune EUROVIA du 15 juin au 03 juillet 2020
ARR2020-06-18-77	6	15	Arrêté portant désignation de membres représentant la collectivité au CHSCT (Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail)
ARR2020-06-18-78	6	15	Arrêté portant désignation de membres représentant la collectivité au CT (Comité Technique)

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. BUHLER** en réponse à **M. TISSERAND** qui lors du Conseil Municipal du 09 juin 2020 demandait un bref résumé des actions marquantes réalisées par la municipalité et le CCAS pendant la crise sanitaire, les actions qu'il reste à réaliser et le coût supporté par la municipalité.

M. BUHLER :

« Mesdames, Messieurs les élus vous trouverez dans cette note un point précis de ce qui a été réalisé par la commune depuis le 17 mars jour du confinement. »

La continuité du service public

Afin d'allier au mieux le besoin de continuité du service public et la protection du personnel les mesures suivantes ont été prises :

1. Détermination des services essentiels à la continuité du service public :

- a. L'Etat-civil
- b. Le CCAS / portage de repas à domicile
- c. La police municipale
- d. Les RH / la paie
- e. La comptabilité
- f. Les urgences de voirie (nettoyage des points R) et techniques

Pour ces services, les agents ont été placés en télétravail quand cela était possible, les autres étaient présents en mairie par demi-journée en alternance afin de minimiser la densité et pour certains présents sur le terrain (CCAS et PM).

Pour tous les services :

- *les personnels à risques ont été placés en congés maladie par leur médecin traitant*
- *Placement en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) des personnels ayant la charge d'enfant de moins de 16 ans sans mobilisation possible*
- *Placement en ASA avec possibilité de mobilisation pour les autres*
- *Placement en télétravail dans tous les cas possibles*

2. La mairie a été fermée au public et un numéro d'urgence mis en place.

Elle a été rouverte au public le lundi 15 juin après réception et installation d'hygiaphones et mise place d'un protocole sanitaire.

Tous les services ont repris le lundi 11 mai (pour les ateliers le 4 mai sur la base du volontariat) avec application strict des protocoles sanitaires.

La vie de la cité

Les salles ainsi que les services non essentiels ont été fermés dès le début du confinement. Les manifestations ont été annulées au fur et à mesure de l'avancée du confinement. Aujourd'hui elles sont, quelle que soit leur nature, annulées jusqu'à fin août.

M. BUHLER en réponse à **M. BEE** concernant la DATE DE REOUVERTURE DES SALLES COMMUNALES, ajoute que les salles partagées sont fermées jusqu'au 31 août et que les salles dites « captives » ont été réouvertes sous la responsabilité des présidents d'association ou des responsables avec la mise à place d'un protocole fédéral pour les associations sportives et d'un protocole sanitaire classique pour les autres associations.

Le parc de la Panse, fermé pendant le confinement, a rouvert samedi 6 juin 2020.

La communication

Après avoir informé les Seloncourtois des modalités de fonctionnement des services municipaux, elle a été centrée principalement sur le relais des informations nationales et venant des partenaires institutionnels. Il est apparu nécessaire de mettre en lumière la position de l'exécutif sur les sujets d'actualités et d'informer avec un peu plus de détails les choix opérés. C'est pour cette raison qu'un communiqué hebdomadaire a été mis en place pendant le confinement. Au total, 6 communiqués ont été diffusés.

Les écoles

Après analyse du protocole sanitaire et concertation avec les 4 directrices, un arrêté a été pris repoussant la réouverture des écoles au 2 juin 2020 en lieu et place du 14 mai 2020. A cette date les écoles ont rouvert. Depuis le 22 juin 2020, elles accueillent tous les élèves qui le souhaitent.

Les écoles ont été équipées conformément aux directives nationales de poubelles à couvercle, de dévidoirs feuille à feuille. Le marquage a été réalisé par le service manifestation. Ce service a également œuvré à la remise en état de toutes les salles de classes avec les enseignants.

A la reprise le 2 juin un protocole renforcé de nettoyage a été mis en place conduisant au doublement des effectifs dans chaque école.

Actuellement et malgré les possibilités d'assouplissement du protocole le nettoyage est assuré de 8h30 à 9h30, de 13h30 à 14h30 et de 16h à 20h dans toutes les écoles. Les rouleaux de feuille à feuille sont remplacés tous les lundis, mercredis et vendredis

Le périscolaire et la restauration scolaire

Ces deux services, après un temps de fermeture, ont rouvert quand les directives nationales ont été données afin d'accueillir les enfants de personnels soignants dans un premier temps et des professions prioritaires dans un second. Nous avons travaillé en collaboration avec les enseignants à l'accueil de ces enfants (accueillis également sur le temps scolaire) sur un même lieu quelle que soit l'école d'origine. L'école Mognetti a été choisie en lien avec l'inspection académique. Au total sur la période concernée nous avons accueilli 6 enfants.

La structure multi-accueil

La structure a rouvert ses portes le 2 juin avec un accueil maximum de 10 enfants comme prévu par les textes.

A compter du 29 juin nous pourrions accueillir 15 enfants, 20 à la mi-juillet et nous devrions revenir à 25 enfants en septembre.

Au contexte particulier du COVID 19 nous faisons face à 2 absences au niveau du personnel.

La médiathèque

Le service a fonctionné en drive depuis le 18 mai et rouvre avec protocole sanitaire le vendredi 26 juin.

Les masques, le gel hydroalcoolique et les gants

Nous avons dû faire face à d'énormes difficultés d'approvisionnement.

A la rareté des produits s'ajoutaient des prix prohibitifs. Les masques chirurgicaux, donc jetables, qui s'achetaient 5 centimes pièces avant la crise, étaient vendus 1,3 euros pendant la crise.

Par différents canaux, nous avons tout de même réussi à nous équiper petit à petit. Nous avons ainsi pu acheter :

- 600 masques en tissu lavables + 3 000 à usage unique pour notre personnel
- 6 500 masques à usage unique qui ont été distribués gratuitement aux Seloncourtois
- 4 500 masques en tissu lavables (3 000 commande PMA + 1 500 commande ville) donnés à l'association des commerçants afin qu'ils soient mis en vente dans les commerces locaux.

Soit un total de 14 600 masques.

- 11 000 paires de gants
- 70 litres de gel hydroalcoolique
- 8 720 lingettes

- 110 rouleaux de feuille à feuille soit 165 000 feuilles
De plus un groupe de bénévoles confectionne depuis mercredi 13 mai des masques jetables pour une deuxième distribution gratuite.

Afin d'éviter de se trouver à nouveau dans une telle situation, nous prévoyons un stock stratégique permanent pour les épisodes épidémiques à venir.

Point financier

Dépenses de fonctionnement : 29 557,24 € (masques, gel, visières, casquettes, gants, lingettes, fournitures pour confection de masques...)

Dépenses d'investissement : 6 468 € (poubelles à couvercle pour les écoles (toilettes et classes) + aspirateurs)

Les services calculent les pertes de recettes et les économies réalisées au cours de la période de confinement. Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les semaines à venir et des risques d'annulation d'activités programmées au budget prévisionnel, un état précis sera communiqué dès que nous serons certains des chiffres.

QUESTIONS ORALES

- 1) Date de réouverture des salles communales.

M. BUHLER a apporté cette réponse lors de son intervention précédente.

- 2) La représentativité dans les commissions municipales.

Intervention de M. TISSERAND :

« Lors de la commission finance nous avons reparlé du problème de la représentation extérieure. Samuel BUHLER a mis dans ma boîte courrier les textes concernés, ce qui m'a permis de retrouver la circulaire. Je vous l'ai placée pièce jointe, on peut voir le paragraphe 4.1 qui a mené à la non-intégration des membres extérieurs et fait mention de l'article L2121-22.

La lecture du texte m'a amené à rencontrer les termes du sujet « CE, 26/09/2012, Commune de Martigues n°345568 » concernant l'attribution des sièges à la proportionnelle dans les commissions. Vous pourrez lire dans le document joint, en fin de page 4 et début de page 5 la méthode à appliquer. Il en résulte que nous pouvons prétendre à plus de postes d'élus.

L'affectation, se ferait de la façon suivante pour les commissions ordinaires :

1. Un poste pour chaque équipe ayant été admise à la répartition des postes de conseillers.
Le reste des places doivent être réparties à la proportionnelle : pour nous 40%, pour votre équipe 60% en arrondissant, nous devons y ajouter :
 - a. Si la commission comporte 5 membres cela fait un reste de 3, soit $3 \times 40\% = 1,2$ soit 1 pour nous et 2 pour vous.
 - b. Si la commission comporte 6 membres cela fait un reste de 4, soit $4 \times 40\% = 1,6$ soit 2 pour nous et 2 pour vous (ou 1 et 3).
 - c. Si la commission comporte 7 membres cela fait un reste de 5 soit $5 \times 40\% = 2$ soit 2 pour nous et 3 pour vous.

En général les commissions comportent 5 postes pour ce mandat, il y en avait 6 dans le mandat précédant avec la troisième liste.

Donc nous devrions avoir 2 représentants dans chaque commission comportant 5 membres et 2 ou 3 (tout dépend du traitement du reste) si la commission en comporte 6.

Pouvez-vous prendre en compte cette requête qui pourrait nous amener à recomposer les listes des participants de chaque commission pour y apporter la proportionnalité de ses membres conformément aux résultats des élections ? »

M. BUCHWALDER répond qu'il ne s'agit pas d'un arrêt du Conseil d'Etat mais d'un argumentaire donné par le rapporteur public au profit de la commune de Martigues.

Il dit que l'arrêt en question ne remet pas en cause la représentation proportionnelle mais qu'il s'agit d'un problème de représentativité de groupes très minoritaires pouvant être représentés ou non par au moins un membre lors des commissions municipales.

Il précise que le groupe Seloncourt autrement Ecologique et Solidaire a une représentation à hauteur de 17% des membres du Conseil Municipal, reflétant fidèlement une représentation proportionnelle. Il ajoute qu'il n'est pas possible de revenir là-dessus car cela est conforme aux textes de lois et à la jurisprudence.

M. TISSERAND précise qu'il s'agit d'une recommandation, d'une proposition de répartition.

M. BUCHWALDER évoque le cas d'espèce, l'argumentaire donné dans ce texte est de savoir si des groupes très minoritaires ont assez de représentant ou non lors des commissions municipales. Il n'est pas possible de remettre en cause une délibération qui a été votée à l'unanimité.

M. TISSERAND dit qu'il y a dans ce texte des arguments convaincants.

M. BUCHWALDER répond que la représentation doit être strictement proportionnelle au nombre d'élus au Conseil Municipal, que la représentation actuelle à Seloncourt est en conformité avec la loi.

M. TISSERAND dit que cet argumentaire est cité dans la circulaire du 24 mars 2014.

M. BUCHWALDER répond que la circulaire ne cite pas l'argumentaire mais les textes de références. Que par ailleurs le Conseil d'Etat n'a pas suivi l'argumentaire donné par le rapporteur public.

M. TISSERAND précise que dans les Commissions d'Appel d'Offres le mode de calcul est différent des autres commissions.

Dans les Commissions d'Appel d'Offres il s'agit d'un vote proportionnel au plus fort reste, pour les autres commissions il ne s'agit pas d'une proportionnelle par rapport au nombre d'élus mais d'une proportionnelle des listes qui ont bénéficié de la répartition des postes.

M. BUCHWALDER réitère qu'il s'agit d'une représentation strictement proportionnelle à la composition du Conseil Municipal. Il invite **M. TISSERAND** à saisir le Tribunal Administratif s'il n'est pas convaincu des arguments donnés. Il ajoute qu'il n'est pas question de revenir sur l'application stricte des textes de lois.

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra mardi 29 septembre 2020 à 18H30.

Fin de séance à 20h32

Le Secrétaire de Séance

Françoise PAICHEUR



